

OBJET :**La place des habitants dans les
quartiers durables,
L'échelle de participation**

La participation est inscrite dans le dixième principe de la déclaration de Rio :

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient... »

« La gouvernance au niveau local peut se définir comme une démarche globale de participation des habitants, des usagers et des acteurs socio-économiques à la définition des objectifs ou orientation d'un projet ou d'un diagnostic, à la formulation du problème et des enjeux, à la définition de la stratégie, des objectifs et des moyens affectés, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet » .

Si, en France, la concertation est inscrite dans la loi SRU, dans les faits les avancées sont globalement timides.

La démarche HQE2R distingue le niveau d'intervention des habitants dans la participation au travers des six échelons suivants :

- **Coercition**
- **Information**
- **Sensibilisation**
- **Consultation**
- **Concertation**
- **Coopération**

La coercition

La coercition est le pouvoir de décider sans en référer à quiconque.

L'information

Les responsables font en sorte que les habitants soient tenus au courant des projets et des décisions. (Les habitants ne participent ni à l'élaboration des projets ni à la décision).

La sensibilisation

Elle complète l'information par la formation des habitants à un problème et à ses solutions...

La consultation

L'avis des habitants est demandé sous différentes formes et peut orienter la décision. La consultation est de rigueur une fois la décision prise dans les projets soumis à enquête publique.

La concertation

La concertation est un engagement du maître d'ouvrage à négocier avec les habitants. Elle est prévue dans la politique de la ville. Ses règles ne sont pas définies de façon précise...

La coopération

La coopération est l'implication des habitants dans le processus même de la décision.

Elle comprend des sous-niveaux :

La co-production, les habitants participent à la réalisation du projet avec les techniciens...

La codécision ou cogestion : Les élus délèguent une partie de leur pouvoir aux citoyens et acceptent d'être liés par des décisions prises en dehors d'eux.